

## Compte rendu de séance

### Séance du 1 Décembre 2015

L' an 2015 et le 1 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de  
MEULOT ANDRE Maire

**Présents** : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, TRAVERS LAURENT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU CATHERINE à Mme FLORENCE ALINE, M. RUELLE LAURENT à Mme PAIN CLAUDE

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAS SUZEL à M. TRAVERS LAURENT

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 25/11/2015

Date d'affichage : 25/11/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAIN CLAUDE

#### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

DECISIONS MODIFICATIVES N°4 N°5 N°6 DU BUDGET PRINCIPAL N°4 BUDGET ASSAINISSEMENT - 2015\_062  
AMENDE POUR DIVAGATION DE CHIENS ET CHATS - 2015\_063  
TRANSFERT DES ELEMENTS D'ACTIFS LIES A LA PRISE DE COMPETENCE VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINE ET CHOISILLES - 2015\_064  
APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - 2015\_065  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
PROJET DE RACCORDEMENT DE CHAUFFAGE DE LA SALLE PERISCOLAIRE AU CENTRE CULTUREL - 2015\_066  
POSITION SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - 2015\_067

\*\*\*

Approbation du conseil du 17/09/2015 à l'unanimité.

Approbation du conseil du 5/11/2015 à l'unanimité (Lettre de monsieur TRAVERS jointe à ce compte rendu en annexe 1).

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que cette séance sera enregistrée.

Ajout à l'ordre du jour du conseil. Au point 1 des finances, il est ajouté le point suivant : transfert des actifs de voirie communale à la communauté de communes Gâtines Choisille.

## I – FINANCES

### **1) Décisions modificatives**

Le conseil municipal, vote à l'unanimité toutes les décisions modificatives dont la décision modificative n°4 correspondant à la demande de subvention du CCAS d'un montant de 3905€.

#### **Budget principal:**

#### FONCTIONNEMENT

##### **DM n°4:**

- \*Chapitre 65: 6574 (subvention de fonctionnement aux assoc) : - 1 265.00€
- \*Chapitre 022: dépenses imprévues : -640.00€
- \*Chapitre 67: 678 (autres charges exceptionnelles) : - 2 000.00€
- \*Chapitre 65: 657362 (CCAS) : + 3 905.00€

##### **DM n°5:**

- \*Chapitre 67: 678 (autres charges exceptionnelles) : - 4 000.00€
- \*Chapitre 012: 6451 (cotisation à l'URSSAF) : +4 000.00€

#### INVESTISSEMENT

##### **DM n°6 :**

- \*Article 21312 (bâtiments scolaire) opération 163 : + 5 400.00€
- \*Article 2188 (autres immobilisations corporelles) opération 165 : -2 632.99€
- \*Article 2031 (frais d'études) opération 178 : -1 142.35€
- \*Article 21538 (autres réseaux) opérations 162 : - 1 624.66€

#### **Budget Assainissement:**

#### FONCTIONNEMENT

##### **DM n°4**

- \*Chapitre 011: 6156 (maintenance) : -360.06€
- \*Chapitre 042: opérations d'ordre de transferts entre sections: +360.06€

### **2) Amende pour divagation chiens et chats**

Monsieur le Maire propose une amende pour les chiens et chats errants d'un montant de 38 € prévue pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> classe. Cette amende serait mise en place au bout de la deuxième divagation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mettre en place cette amende.

Petit rappel de la législation : la mairie a l'obligation de garder pendant 10 jours ouvrés les chiens et chats ramenés en mairie, d'aller vérifier chez un vétérinaire si l'animal est pucé, de lui faire faire des prises de sang et de le faire vacciner si on ne retrouve pas ses maîtres au frais de la mairie. Ces animaux pourraient ensuite être placés en refuge.

Monsieur le Maire a rencontré la vétérinaire de Neuillé Pont Pierre, qui lui a signalé qu'elle pourrait construire deux cases supplémentaires dans sa nouvelle construction pour les

communes qui n'ont pas de chenil. Cette proposition sera abordée en communauté de communes par Monsieur MEULOT.

### **3) Transfert des actifs de voirie**

Suite à la prise de compétence voirie par la communauté de communes, il est nécessaire d'un point de vue comptable que la communauté de communes récupère les immobilisations liées à la voirie communale. Cette somme représente 3 053 573,20 € pour la commune de Saint Antoine du Rocher.

Le conseil, à l'unanimité, vote les transferts de voirie et charge le trésorier d'effectuer les écritures comptables nécessaires.

## **II – URBANISME**

### **1) Approbation de la déclaration de projet du site de la paille**

Cette modification portait sur 2 choses essentiellement, le pourcentage de logements sociaux passerait de 50% à 20% et la création d'une zone 1AUe uniquement pour la création du bassin de rétention et du cheminement piéton pour accéder au futur arrêt de bus.

L'enquête d'utilité publique et la réunion des personnes publiques associées n'ont eu aucune remarque.

Le retour du commissaire enquêteur est positif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la déclaration de projet relative au projet d'urbanisation de la Paille et approuve la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Les documents sont disponibles en mairie.

Maître BROCAS BEZAULT travaille sur le compromis de vente avec Val Touraine Habitat.

### **2) DPU**

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente : 1 maison située 4, rue de la Poste.

## **III – BATIMENTS**

Demande de subvention au titre de la DETR :

Mr CHESNEAU a étudié le projet de raccordement du centre culturel avec la pompe à chaleur de la salle pluriactivité. Cette pompe et les sondes géothermiques sont dimensionnées pour recevoir en surface de chauffe le centre culturel.

Le montant des travaux est estimé à 16219.72 € HT.

Le pourcentage de financement est compris entre 20 et 60 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, envisage de lancer cette opération 1<sup>er</sup> semestre 2016 et sollicite une subvention au titre de la DETR.

Laurent Travers demande combien coutera la nouvelle maintenance de l'installation par rapport à la maintenance de la chaudière fioul.

Monsieur CHESNEAU informe le conseil municipal que le chauffage à la cantine ne fonctionne plus malgré l'intervention de l'entreprise chargée de la maintenance. Une lettre recommandée va être adressée à la société en charge du contrat de maintenance.

Monsieur le maire donnera au prochain conseil des informations sur les nouveaux financements du conseil départemental.

#### **IV - INTERCOMMUNALITE**

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposant une fusion au Nord, des communautés de Communes de Racan et de Gâtine Choissilles par application des dispositions de la loi NOTRe.

Après un vote par 13 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal rejette le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire.

#### **V – DIVERS**

M. MEULOT rappelle le premier tour des élections régionales le dimanche 6 décembre.

Le 11/12/2015 à 10h30 aura lieu une réunion Urbanisme pour la reprise du lotissement de la Nicollerie

Nathalie GUENAULT nous informe de l'étude de l'implantation d'une borne pour les voitures électriques sur la commune. 20% du cout global de l'installation est à la charge de la commune soit environ 2000 €. Le SIEIL assure la gestion et la maintenance.

Une convention d'occupation du domaine public doit être passée entre le SIEIL et la commune et un arrêté municipal doit être pris pour la création de places de parking réservées. Une commission voirie est à prévoir pour étudier la question.

Joël PELICOT se dit très choqué par la lecture faite au conseil précédent par M. TRAVERS et décide que sa liste fusionne avec la liste de M. MEULOT et donc que les deux listes représentent 2/3 de la population.

Il est très choqué de la présence de nombreux tracts sur la commune et sur la dangerosité de nombreux tracts sur les panneaux de signalisations et demande à monsieur le Maire de faire le nécessaire pour faire nettoyer au frais du collectif.

Eric POUDELET : Soutien monsieur PELICOT. Mme FRIOT, présidente de la société d'horticulture, va venir voir le futur aménagement autour du lavoir le samedi 12 décembre à 14h30 au lavoir.

Laurent TRAVERS fait lecture d'une lettre sur la consultation de SEMBLANCAY. Cette lettre a été transmise lors du conseil municipal et sera jointe en annexe 2 à ce compte rendu.

A cette lettre M. MEULOT répond que la consultation a été annulée suite à la délibération prise dans ce sens lors d'un précédent conseil.

Roger CHESNEAU trouve inadmissible et non respectueux que le collectif ait collé des tracts sur le parcours du défilé du 11 novembre.

Eric POUDELET précise qu'il ne faut pas dire que les personnes en faveur de la commune nouvelle n'aiment pas leur commune.

Claude PAIN fait le point sur les études de la commission culture patrimoine et loisirs associations concernant les aires de jeux et de l'aménagement du terrain des sports.

Elle rappelle que le marché de Noël est dimanche et que les bénévoles ne sont pas nombreux pour venir aider, que des affiches du téléthon et du marché de Noël sont disponibles en mairie.

Nathalie GUENAULT fait part de son agacement de voir comment les choses peuvent être retournées et qu'un conseiller municipal vote pour un report de date de création de commune nouvelle si l'état modifiait les dates et reproche ensuite au maire et à ses conseillers le report de la consultation.

Laurent TRAVERS reproche le fait que la consultation ait été reportée à ST ANTOINE mais pas à SEMBLANCA Y.

Jérôme AUBUSSON nous fait part des changements qui vont intervenir au niveau du SICP. Le conseil départemental va récolter directement les sous des familles qui utilisent le transport scolaire et ne donnera plus la subvention au syndicat pour la gestion et l'organisation des transports. Plusieurs scénarios ont été prévus et si le syndicat devait renflouer cette subvention il faudrait que les communes participent à hauteur de leur nombre d'utilisateurs, ce qui ferait aux alentours de 5000€ pour ST ANTOINE dans les simulations les plus pessimistes. Le syndicat a demandé au conseil départemental de ne pas supprimer cette subvention.

Joël PELICOT décide de ne plus distribuer les flashs de Laurent TRAVERS qui disait ne plus avoir le temps de le faire.

Aline FLORENCE revient sur la réunion avec les jeunes et demande s'il était possible d'installer des bancs sous le préau du stade et de la lumière avec détecteurs et des poubelles près du skate parc.

Catherine MOREAU a demandé à Aline FLORENCE de demander s'il était possible d'installer un banc à l'abri bus route du dolmen.

Un point est fait sur l'utilisation du site internet de la commune : le nombre de visiteurs est en hausse.

Aline FLORENCE lit une lettre droit de réponse des conseillers à la lettre de Laurent TRAVERS du conseil municipal du 5 novembre 2015. Cette lettre est donnée au maire et jointe en annexe 3 à ce compte rendu.

Fin de conseil à 22h48.

Prochain conseil le 15/12/2015 à 20h30



## Lettre ouverte au conseil municipal

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers. Nous sommes élus depuis maintenant un peu plus d'un an dans ce conseil municipal où nous tenons à rappeler que nous avons été élu avec 32.37% des voix (271 voix) et vous 46.59% (390 voix). La troisième liste ayant obtenu 21.02% avec (176 voix).

Vous avez la majorité, pour être plus fort dans vos choix et votre politique communale.

De mémoire, notre opposition n'est apparue que dernièrement (nous sommes dans une petite commune où les choix sont souvent basés sur un quotidien de village).

On peut supposer aussi qu'ayant 2 voix dans ce conseil notre parole et nos arguments basés sur une compétence et une expérience n'ont pas l'air de vous convaincre dans vos choix sur le devenir de notre commune. Nous le regrettons !

Nous ne sommes pas spécialement minoritaire aux yeux de la population pour preuve lors de ce « mariage forcé » avec Semblançay, des voix se sont élevées vers nous deux avec Suzel.

Au départ n'ayant aucune connaissance du sujet, nous nous sommes tournés vers nos parlementaires qui bien entendu nous ont apportés des textes de référence ainsi que la loi concernant les communes nouvelles. Nous les remercions encore pour ce soutien et en même temps ;

« A vrai dire ....nous le regrettons ».

Nous aurions préféré que le premier homme de loi de la commune puisse apporter la lumière ou les lumières, le terme lumière est important dans ce cas. Nous vous laissons réfléchir et méditer sur ce mot.

Nous déplorons le manque de communication qui est préjudiciable au bon fonctionnement d'un conseil municipal. Avoir des avis divergents est toujours bénéfique dans une démocratie, cela fait souvent avancer les discussions. Le « Amen » à tout ne mène à rien.

Nous sommes des adeptes de la démocratie et des fondements de la république, ayant à l'esprit le devoir de transmettre, de dialoguer tout en galvanisant le côté critique et sommes en totale opposition à l'intolérance et nous refusons l'ignorance.

Depuis un peu plus d'un an, nous pouvons déjà faire un premier bilan de vos actions (croyez bien que cette réflexion s'est souvent posée même lors du dernier mandat avec Suzel, disant souvent ...on n'a pas fait grand-chose, et pourtant lors de ce fameux mandat, il y a eu une école reformulée, une station d'épuration, un lotissement créé ...).

En effet, sur cette première année (18 mois) vous avez réussi le tour de force de fermer la salle des jeunes, implanter des caméras et vendre la commune pour 30000 euro par an.

Suzel Roumeas. Laurent Travers.

Cette lettre ouverte a été lue lors du conseil municipal du 5 Novembre 2015 sur les questions diverses, par Laurent Travers.

## Semblançay résultats de la consultation :

Le 22 Novembre 2015 a eu lieu une consultation des électeurs à Semblançay celle-ci portait sur le mariage de nos deux communes.

Il est bien clair qu'une participation de 33 % des électeurs pour le vote de Semblançay soit un pourcentage de 20% des électeurs est pour le oui.

Il parait difficile de se faire une opinion sur ce résultat et pourtant M. Antoine Trystram annonce :

*« On a le soutien de notre population. Je suis aujourd'hui en mesure de présenter le projet au conseil municipal ».*

Quel est ce projet?

Quand est-il des résultats en dessous de 50% des électeurs ? 20% de oui correspondent-ils à un soutien ? 13% pour le non ?

La forme de cette élection est critiquable en soit car elle n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu en même temps sur les deux communes.

M. Meulot comment envisagez-vous le prochain semestre, ou l'année 2016 ?

La population, les habitants de Saint-Antoine doivent être informés sur leur devenir.

Les rocantonniens sont très attachés à leur village, et le simple fait de dotations annoncées accordées ou pas ne les font pas rêver.

Quel est votre programme ? Voteriez-vous en catimini, sans aucun débat ?

Vous avez annulé cette consultation et depuis nos habitants sont dans l'incompréhension et dans l'attente d'une solution d'expression.

La solution est à portée d'urnes pour amener une sérénité et permettrait de « caler » les opinions, le referendum local.

Ce dernier a comme vous le savez toute notre attention.

M. TRAVERS,

Lors du Conseil Municipal du jeudi 05 Novembre, vous nous avez lu une lettre, lettre que vous avez déclaré remettre en son temps à la municipalité et qui devait être insérée dans le compte-rendu de ce conseil mais qui étonnamment est arrivée après le délai d'affichage légal ...

Cependant, celle-ci, au vu du ton que vous avez pris et des propos tenus, nécessite un droit de réponse de la part des conseillers que vous nommez de la majorité. Nous osons espérer que vous écouterez la lecture de cette lettre avec le même respect que celui qui a été le nôtre à la lecture de « votre » lettre.

Vous nous prenez à partie comme n'ayant obtenu que 46.59% des voix lors des élections municipales et n'étant pas représentatifs des habitants de Saint Antoine du Rocher. Remettriez-vous en cause les principes mêmes de notre démocratie et de son mode d'élection?

Elus de la majorité ou de l'opposition, comme vous prenez plaisir à nous scinder, nous sommes donc tout à fait légitimes pour siéger au conseil, pour émettre des avis mais également pour prendre des décisions concernant la vie de notre commune. Nous ne sommes pas élus pour faire de la figuration comme vous aimez le prétendre ni pour choisir la couleur d'un tracteur mais bien pour prendre de décisions engageant le quotidien et l'avenir de la commune.

Cette scission que vous faite au sein même du conseil est de votre fait, opposition quasi-systématique aux décisions et d'ailleurs pas forcément fondée sur vos valeurs puisqu'ils vous arrivent même de vous abstenir ou de voter « contre » des projets que vous avez soutenus lors de la précédente mandature.

Manque de mémoire ou opposition à la majorité en place ? Nous doutons cependant que vous manquiez de mémoire...

Elus de la majorité et de l'opposition, nous aurions pu en début de mandat espérer travailler ensemble (en tout cas pour une majorité de la majorité...) pour la commune et ses habitants ... Au sein d'une petite commune comme la nôtre, quel est notre but d'élus si ce n'est maintenir une qualité de vie, de services et proposer aux habitants un cadre idéal à leur épanouissement ? Cependant, il faut croire que nous n'avons guère les mêmes objectifs ni la même vision du rôle d'élus puisque rarement vous nous faite « l'honneur » de votre présence en commission municipale ou au sein du CCAS. Et que dire du fait que vous, M. Travers, refusez de distribuer le flash info communal alors que tous les autres conseillers ont accepté de le faire ?



Par ailleurs, vous nous reprochez de n'avoir rien fait en 18 mois ou d'avoir fait des choses inutiles. Faut-il vous rappeler les faits ?

- La municipalité en place a hérité d'un endettement tel que **les projets doivent être contenus durant la 1ère moitié de notre mandat tel qu'annoncé dans notre profession de foi lors des élections.**

Vous pouvez vous glorifier d'avoir bâti une station d'épuration pour 2800 habitants équivalent (soit 3500 habitants réels et alors que nous ne sommes que 1142 raccordés) mais à quel prix ! Vous avez souscrit des prêts bancaires à hauteur de 1.2 millions d'euros (600 000 euros pour la station d'épuration et 600 000 euros pour les salles pluriactivités) , prêts dont nous payons actuellement le remboursement et impactant au quotidien nos décisions et la vie des Rocantoniens (à noter que 400 000 euros pour les salles pluriactivités devaient être remboursés à court-terme en mars et juillet 2015 ainsi que 200 000 euros en emprunt court-terme pour la station d'épuration).

**Avez-vous d'ailleurs consulté la population pour ces décisions les impactant financièrement sur des années ?**

Dans ce contexte cependant, des projets ont vu le jour et d'autres sont en « gestation »... les réalisations de cette année passée sont nombreuses quoique vous en disiez. A titre d'exemple citons simplement :

- La mise en place et gestion des TAPs
- La mise en sécurité de la route du dolmen,
- La mise en sécurité des abris bus
- L'organisation de 2 journées de patrimoine, avec accès pour les habitants, entre autre, au patrimoine communal
- La création d'un site internet et la refonte du mensuel communal
- La réparation de la pompe de la station d'épuration défaillante
- Les réparations et interventions dans le nouveau bâtiment de l'école accueillant la garderie périscolaire et l'ALSH, le système de chauffage étant défectueux (merci pour cette belle conception ... !)
- Les travaux d'enfouissement et d'aménagement de la rue du chemin de niveaux et ceux démarrés et en cours rue de la poste
- Le support à nos commerçants et associations, pour faire face à des difficultés financières notamment, mais aussi logistiques, sanitaires, ...

- Le travail hebdomadaire au sein des différentes commissions communales et intercommunales sur des sujets d'urbanisme (aménagement de la Paille par ex), concernant l'enfance avec le transfert de compétence concernant les centres d'accueil sans hébergement à la communauté de communes, l'uniformisation des tarifs et le « ramassage » de loisirs, mais aussi la culture avec les problèmes concernant la programmation aux 4 vents, et bien d'autres...
- ....

Vous nous reprochez la mise en place de caméra au sein du village.

Rappelez-vous : cette mise en place fait suite à de nombreuses intrusions et dégradations dans l'enceinte de l'école, négligeriez-vous la sécurité de chacun et encore plus des plus jeunes écoliers ?

Vous nous reprochez également la fermeture de la salle des jeunes. Faut-il vous rappeler les causes de cette fermeture ? Celle-ci a en effet été fermée suite à un incident de trouble au voisinage nocturne avec intervention des forces de l'ordre ... (faut-il en dire plus, notamment sur les organisateurs ?...) et ce pour un an, cette décision devant être revotée tous les ans.

**Considérez-vous donc que la sécurité des citoyens, afin que chacun puisse jouir de liberté en toute sécurité et sans nuisance à autrui, soit inutile ?**

Dans cette lettre, vous nous accusez également, nous conseillers de la majorité, de ne pas faire preuve d'opposition. Votre manque de présence aux commissions où sont débattus ces sujets vous permet-il de juger nos positions ? Chacun de nous est libre de voter en son âme et conscience lors des conseils quoique vous sous-entendiez... il n'y a aucune consigne quant à nos prises de position et M. Meulot n'est pas le gourou que vous semblez prétendre.

Rappelons en guise de conclusion que la lettre que VOUS nous avez lu soi-disant en votre nom, et pour laquelle vous n'avez pas souhaité nous relire les termes exacts d'un passage, vous savez le fameux passage concernant la mise en cause de notre impartialité, a été écrite par Mme ROUMEAS, celle-ci l'ayant avoué publiquement lors de ce même conseil municipal.

N'êtes-vous qu'un simple porte-parole de Mme ROUMEAS ? Au vu des accusations que vous portez à notre encontre, nous sommes en droit de nous poser cette question... : Où est Panurge et qui sont les moutons ?

*Lettre remise en main propre à M. Meulot lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre*